

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS53

présenté par

Mme Brenier, M. Reda, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Masson, M. Abad, M. Descoeur,
M. Viala, M. Lurton et M. de Ganay

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.